



## GUTENBERG OBLIGATIONS

N° Agrément FCP19840011 ISIN FR 0007368865

**Classification AMF :** OPCVM « obligations et autres titres de créances libellés en euro » OPCVM d'OPCVM jusqu'à 10% de l'actif net.

**Objectif de gestion :** L'OPCVM cherche à suivre la performance de l'indice de référence Barclays Euro Aggregate (LET3TREU INDEX) 3-5 ans, sur la durée de placement recommandée. La stratégie d'investissement de l'OPCVM est dynamique et s'appuie essentiellement, à concurrence de 90% minimum, mais non exclusivement, sur un investissement en **obligations** à taux fixe, à taux variable, indexées ou convertibles, en titres **participatifs** et en titres de créances négociables, libellés en euro ou swappés en euro et de maturité proche de celle de son indicateur de **référence**.

L'indicateur de référence est l'indice Barclays Euro Aggregate (LET3TREU INDEX) 3-5 ans. Il est retenu en clôture, exprimé en euro, coupons réinvestis.

### POLITIQUE DE GESTION DE L'ANNEE 2020

L'année 2020 enregistre une performance en demi-teinte sous le spectre d'une pandémie mondiale sans précédent. Les mesures inédites de confinement décidées par la majorité des gouvernements à travers la planète ont abouti à un recul économique qui ne s'était pas produit depuis la Seconde Guerre mondiale. La découverte du vaccin en novembre laisse entrevoir une éclaircie à l'horizon du second semestre 2021. A noter la victoire de Joe Biden, élu officiellement 46<sup>ème</sup> Président des Etats-Unis. Au terme d'une année extrêmement volatile, le S&P 500 enregistre un gain de 16,26%, tandis que l'Eurostoxx50 recule de 5,14% et le CAC40 de 7,14%.

Ce nouvel exercice débutait sous les meilleurs auspices avec la signature de la Phase I de l'accord commercial entre la Chine et les Etats-Unis. Hélas, des signaux alarmants ont émergé dans l'Empire du Milieu fin janvier, avec la mise en quarantaine de près de 56 millions de personnes à Wuhan et dans la province de Hubei. Longtemps le monde a cru la Chine capable de contenir le virus. Mais tout s'est accéléré lors du week-end du 22-23 février, l'épidémie se transformant inéluctablement en pandémie mondiale.

L'Italie, l'Iran, la Corée du Sud et pas moins de 37 autres pays ont annoncé une expansion du nombre de malades et des décès directement liés à l'infection. Le manque de préparation et de matériel à disposition a renforcé l'impact du Covid-19, aboutissant aux annonces de confinement à travers l'Europe. Une forte récession en 2020 devenait alors inévitable. Le 16 mars, l'Eurostoxx50 atteignait un plus bas annuel de 2 302,84 points, soit un recul de 38,5% depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Les banquiers centraux et les gouvernements à travers le monde ont sorti un arsenal de moyens monétaires et budgétaires dans des proportions dépassant les mesures adoptées lors de la crise 2008-2009. En mars, en l'espace de deux semaines, la FED a réduit ses taux directeurs de 150 bps (1,5-1,75% à 0-0,25%), couplé à un Quantitative Easing de 700 Mds\$. La BCE a pour sa part annoncée un Quantitative Easing de 750 Mds€.

Tout au long du second trimestre, Jerome Powell, Président de la FED, a réitéré ses messages de soutien sans faille de l'Institution. Le Quantitative Easing américain devient illimité et des plans de plusieurs trillions de dollars sont décidés pour soutenir l'économie.

Les taux directeurs américains seront maintenus dans une fourchette de 0-0,25% et ne seront pas remontés avant 2023. En Europe, la BCE a accru de 600 Mds€ ses rachats dans le cadre de son programme d'urgence pandémique portant le montant à 1 350 Mds€.

Les conséquences du Coronavirus sur l'économie mondiale sont catastrophiques. Le PIB américain a affiché un recul séquentiel de 9,5% sur le second trimestre tandis que celui de la Zone Euro s'est effondré de 12,1%. Pour revigorer la confiance, les Etats se mobilisent continuellement aux côtés des banques centrales. Les actions se multiplient et fin juillet un accord historique pour un plan de relance de 750 Mds€ est signé entre les 27 membres de la Zone Euro. La FED a confirmé qu'elle ne relèvera pas les taux avant 2023 et qu'elle poursuivra une politique accommodante tant que la cible d'inflation sera en moyenne à 2%.

Cependant, l'argent ne permet pas de limiter la propagation du Covid-19. Après une phase d'accalmie au cours de l'été, une seconde vague de contamination survient avec l'arrivée de l'automne. Une brutale recrudescence de la circulation du coronavirus a poussé, fin octobre, certains gouvernements européens à confiner à nouveau les populations pour plusieurs semaines.

Une euphorie boursière mondiale s'est enclenchée le lundi 9 novembre avec l'annonce de Pfizer. La molécule du géant américain contre le Covid-19 a affiché un taux de réussite supérieur à 90%, au-delà des anticipations. La semaine suivante, la biotech américaine Moderna a ravivé la flamme. Son vaccin candidat affichant une efficacité proche de 95%. Les premières doses pourraient arriver en Europe début 2021. La lumière au bout de ce long tunnel ? L'indice phare français s'adjuge 20% sur le mois de novembre, sa seconde performance mensuelle historique.

En fin d'année, Joe Biden n'a pas fait mentir les sondages avec une victoire nette sur son rival Donald Trump. Malgré les accusations de fraudes, ce dernier a finalement donné son feu vert pour la transition au pouvoir. Ainsi, Joe Biden deviendra le 46<sup>ème</sup> Président des Etats-Unis. Enfin, à quelques jours de la date fatidique du 31 décembre 2020, date officielle de sortie du Royaume-Uni du marché unique, l'Europe et le gouvernement britannique ont signé un accord. Ainsi, après avoir quitté l'Union Européenne le 31 janvier 2020, une page se tourne et la Grande-Bretagne complète son processus de sortie des instances européennes.

Au final, le cauchemar vécu tout au long de l'année 2020 perdurera longtemps dans les mémoires. Les gouvernements ont tant bien que mal fait face à une pandémie inédite, tentant de concilier santé publique et économie sans pouvoir sauver l'une ou l'autre.

Les banquiers centraux ont vivement réagi avec des mesures outrepassant les actions entreprises pour endiguer la crise économique de 2008-2009.

Les investisseurs veulent maintenir leur confiance pour 2021, malgré un virus plus virulent. Les campagnes de vaccination et la possibilité d'une immunité collective laissent entrevoir des lendemains meilleurs, dès le second semestre 2021.

## GUTENBERG OBLIGATIONS

Le fonds clôture l'année en hausse de **2,55%**, surperformant ainsi son indice de référence (Euro Barclays 3-5 ans) qui affiche un gain limité à 1,30%. La crise sanitaire sans précédent et les mesures restrictives associées ont accentué les clivages entre les sociétés dites « Growth » et « value ».

Le marché s'est concentré sur les gagnants de demain, en délaissant ceux négativement exposés à la nouvelle donne économique induite par le virus. En ce sens, les obligations corporate des émetteurs Air France, Renault, Casino et Ford Motors ont souffert de la pandémie.

Nous avons mis à bénéfice la forte chute des marchés en mars pour intégrer plusieurs lignes de qualité à des prix attractifs sur le second trimestre (Eurofins, Lagardère et Aegon).

En fin d'année, des obligations à faible maturité et au rendement proche de zéro ont été vendues, au profit de papiers plus rentables (Axa Perpétuelle, CNP Perpétuelle et La Mondiale Perpétuelle). Ces derniers bénéficient d'une notation Investment Grade, et disposent d'un rendement supérieur à 2%. A noter la contribution positive d'une petite poche en titres vifs (Airbus, SAP, Korian) intégrée dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

### □ **Critères ESG**

Conformément à l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier, Gutenberg Finance doit informer les investisseurs sur la manière dont les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont pris en compte dans le processus de gestion.

Il est porté à la connaissance des investisseurs que Gutenberg Finance, bien que très sensible aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, n'a pas mis en place de processus de prise en compte systématique des critères ESG dans les politiques d'investissement de ses fonds.

En conséquence, Gutenberg Finance informe qu'elle ne gère pas d'OPC prenant simultanément en compte les critères ESG.

Gutenberg Finance estime en effet que la prise en compte et l'application systématique des critères ESG pourrait desservir les stratégies de gestion de ses OPC. La société souhaite conserver une indépendance dans ses choix de gestion.

Gutenberg Finance et les OPC sous gestion n'ont à ce jour pas adhéré à des chartes, codes, initiatives ou labels relatifs à la prise en compte des critères ESG.

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Les effets de levier : **Néant**

□ **Dans le cadre du contrôle interne de la société**, il est rappelé que le fonds Gutenberg Obligations fait l'objet de vérifications selon la réglementation AMF en vigueur. Il est contrôlé au fil de l'eau, et selon une fréquence hebdomadaire lors de la réception du tableau d'établissement de la valeur liquidative, conformément aux procédures 22 à 30 du chapitre VI du registre des procédures de la société GUTENBERG FINANCE.

□ **Dans le cadre de la gestion des risques**, Gutenberg Finance a mis en place une politique de gestion des risques, selon la réglementation en vigueur.

### **Rappel sur la sélection des intermédiaires financiers et contreparties :**

Gutenberg Finance se conforme à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de l'OPC qu'elle gère prévue à l'article 321-100 lorsqu'elle transmet pour exécution auprès d'autres entités des ordres résultant de ses décisions de négocier des instruments financiers pour le compte de l'OPC qu'elle gère.

Conformément à l'article 321-114 RG-AMF, nous nous vous confirmons que la société Gutenberg Finance dispose d'une procédure interne conforme à la réglementation pour sélectionner les intermédiaires financiers avec lesquelles elle est en relation (plus particulièrement CIC Market Solutions, Oddo Asset Management, GFI, Aurel BGC, LCM, Bankhaus Lampe, Danske Bank...)

C'est ainsi que GUTENBERG FINANCE a opté depuis 2017 pour chaque passage d'ordre à être relié à la plateforme de négociation (TBS) mise en place par CIC Market Solutions - dépositaire et Teneur de Comptes des Fonds et comptes titres de sa clientèle sous gestion.

La table Buy Side permet d'identifier les meilleurs brokers et les meilleures places d'exécution afin de satisfaire aux obligations réglementaires, à savoir trouver la tarification la plus faible alliée au meilleur service fourni en fonction de la catégorie du client (professionnel ou non-professionnel).

### **Risque actions :**

La valorisation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur du portefeuille. En période de baisse du marché des actions, la valeur pourra être amenée à baisser.

### **Risque lié à la capitalisation boursière des sociétés choisies dans l'investissement :**

Le portefeuille est exposé à des sociétés qui peuvent être de petites capitalisations. Ces entreprises, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

### **Information relative au traitement des actifs non liquide**

Aucun des actifs de Gutenberg Obligations n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

### **□ Pour la politique de rémunération au sein de Gutenberg Finance :**

#### **Introduction**

Gutenberg Finance, société de gestion de portefeuille, est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour la gestion collective de fonds OPCVM et FIA et pour la gestion sous mandat. A titre accessoire la société exerce les activités de réception-transmission d'ordres et de conseil en investissement.

La présente politique de rémunération vise à définir les principes de rémunération des collaborateurs de Gutenberg Finance, conformément aux dispositions requises par l'article 13 et l'annexe II de la Directive 2011/61/UE dit Directive AIFM et par la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 dite Directive OPCVM V sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion. En effet, ces Directives établissent un ensemble de règles auquel tous les gestionnaires doivent se conformer pour déterminer leur politique de rémunération et les pratiques de rémunérations adaptées en fonction de la taille et de l'organisation de leur structure.

Cette politique est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de Gutenberg Finance et des fonds qu'elles gèrent ainsi qu'à ceux des investisseurs des fonds, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La présente politique a pour objectif de décrire l'organisation et les principes en vigueur au sein de Gutenberg Finance en matière de rémunération de ses collaborateurs.

### **Périmètre d'application**

La présente politique s'applique aux « preneurs de risques » identifiées comme des « Personnes Concernées » au sein de Gutenberg Finance.

Ces personnes exercent des activités ayant une incidence substantielle sur les profils de risque des gestionnaires ou des FIA / OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille.

Toute autre personne dont l'activité aurait un impact significatif sur le profil de risque de la société de gestion et dont le salaire serait significatif (c'est-à-dire comparable à la fourchette de rémunération des autres Personnes Concernées) sera ajoutée à la liste des Personnes Concernées.

### **Organisation et règles de base**

Afin qu'elle ne constitue pas une source de risques pour la société de gestion, la présente politique a pour objectif de décrire l'organisation et les principes en vigueur au sein de Gutenberg Finance en matière de rémunération de ses collaborateurs.

Au titre de sa mission de gouvernance de l'entreprise, le comité de Direction (composé de Madame Catherine PEYMANI, Directrice Générale et de Monsieur Peyman PEYMANI, Président) de Gutenberg Finance, est notamment en charge de la gestion des ressources humaines (recrutement, évolution des carrières des collaborateurs salariés, etc....) avec comme objectif de pérenniser une équipe de gestion de qualité tout en n'encourageant pas la prise de risque.

La présente politique précise les règles de détermination et les modalités de versement de l'enveloppe globale des rémunérations allouées par la Direction Générale au titre d'un exercice donné aux collaborateurs de la société. Cette enveloppe globale des rémunérations comprend la rémunération fixe et la rémunération variable des collaborateurs.

***Mention spéciale*** « La société de gestion ne verse pas de pension de retraite discrétionnaire à ses collaborateurs ».

### **Application du principe de proportionnalité**

Compte tenu de sa taille (9 collaborateurs, 200 millions d'euros d'encours sous gestion), de son organisation interne simplifiée et du type de gestion exercée (titres cotés, instruments financiers simples uniquement), Gutenberg Finance applique le principe de proportionnalité. En conséquence, la société n'est pas tenue d'instaurer un comité de rémunération ni de mettre en œuvre des mécanismes de paiement différé et de paiement d'une partie de la rémunération variable sous formes d'instruments financiers.

### **Type de rémunérations versées par Gutenberg Finance**

La politique de rémunération de Gutenberg Finance prévoit la stricte séparation entre la rémunération fixe et la rémunération variable des Personnes Concernées.

#### **Rémunération fixe**

La partie fixe rémunère les compétences et expertises attendues dans l'exercice d'une fonction. Elle est déterminée en tenant compte des pratiques externes comparables à la fonction concernée et des niveaux internes. La partie fixe de la rémunération a été déterminée afin d'être suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise.

#### **Rémunération variable**

La rémunération variable comprend le cas échéant : les bonus discrétionnaires et/ou garantis, les primes d'intéressement et/ou de participations, les primes versées sur objectifs automatiquement.

Il n'y a pas de rémunération variable garantie sauf de manière exceptionnelle dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel, cette garantie est alors limitée à la première année.

### Personnes Concernées

La rémunération variable est déterminée par le comité de Direction sur base de critères quantitatifs, en lien avec les objectifs fixés, et qualitatifs (respect des procédures, qualités des relations internes et externes, etc.). Elle tient compte de la réglementation applicable aux sociétés de gestion, des gains effectivement réalisés par la société de gestion et est liée à la performance globale de la société.

La partie variable de la rémunération vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe de la rémunération en considération des performances du professionnel. Afin de se conformer à l'obligation de définir une part fixe et une part variable de rémunération équilibrée, la rémunération variable ne doit pas représenter plus de 30% de la rémunération fixe brut annuelle et ne peut être supérieure à 200 000 euros Brut.

### Autres collaborateurs de Gutenberg Finance

Pour le personnel qui n'entre pas dans la définition des Personnes Concernées, la rémunération variable est discrétionnaire et ne peut dépasser 30 % de la rémunération fixe. La rémunération est fondée sur des critères qualitatifs (exemple : qualité du Reporting, respect des normes réglementaires...) et non sur des performances quantitatives ou sur les profits de l'activité contrôlée.

### Modalités de versement de la part variable

La rémunération variable est versée en numéraire.

L'attribution d'une rémunération variable n'est pas nécessairement conditionnée par la réalisation d'un résultat positif de la société, toutefois, ces rémunérations ne peuvent pas être de nature à mettre en péril son équilibre comptable.

Avertissement : Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçues de manière à ne pas récompenser l'échec.

### Transparence vis-à-vis des investisseurs

Conformément aux indications de l'ESMA, les mesures prévues par la politique de rémunération seront communiquées aux investisseurs via les DICI, prospectus et rapports annuels des OPCVM et/ou FIA.

### Contrôle interne et Fonction de surveillance

La fonction de surveillance, telle que définie par la réglementation, est assurée par le comité de direction de Gutenberg Finance. Ce dernier est responsable de l'approbation et du respect de la présente politique de rémunération, ainsi que de la supervision de sa mise en œuvre. Toute dérogation ou modification significative de la politique de rémunération devra être approuvée par le comité de direction. Il aura également à cœur d'examiner et superviser soigneusement ses effets. Le comité de direction garantira que la présente politique de rémunération est conforme à la réglementation applicable et est compatible avec une gestion des risques rigoureuse et efficace et la favorise.

Gutenberg Finance ou un prestataire externe, assure la vérification des règles établies par la société de gestion dans le cadre de son contrôle interne et se conforme à la réalisation d'une vérification

légale obligatoire réalisée par des prestataires extérieurs habilités à réaliser une évaluation de la politique de rémunération, au moins une fois par an, les conclusions de son contrôle sont intégrées dans le rapport annuel des OPCVM et/ou FIA.

□ **Pour la politique de droit vote**, placée sous la responsabilité du Président Conseil de Surveillance de GUTENBERG FINANCE, nous suivons l'application des directives de gouvernance d'entreprise et nous avons informé les souscripteurs conformément au règlement Général AMF.

Nous avons voté par correspondance aux assemblées auxquelles nous étions convoquées, dans l'intérêt des porteurs.

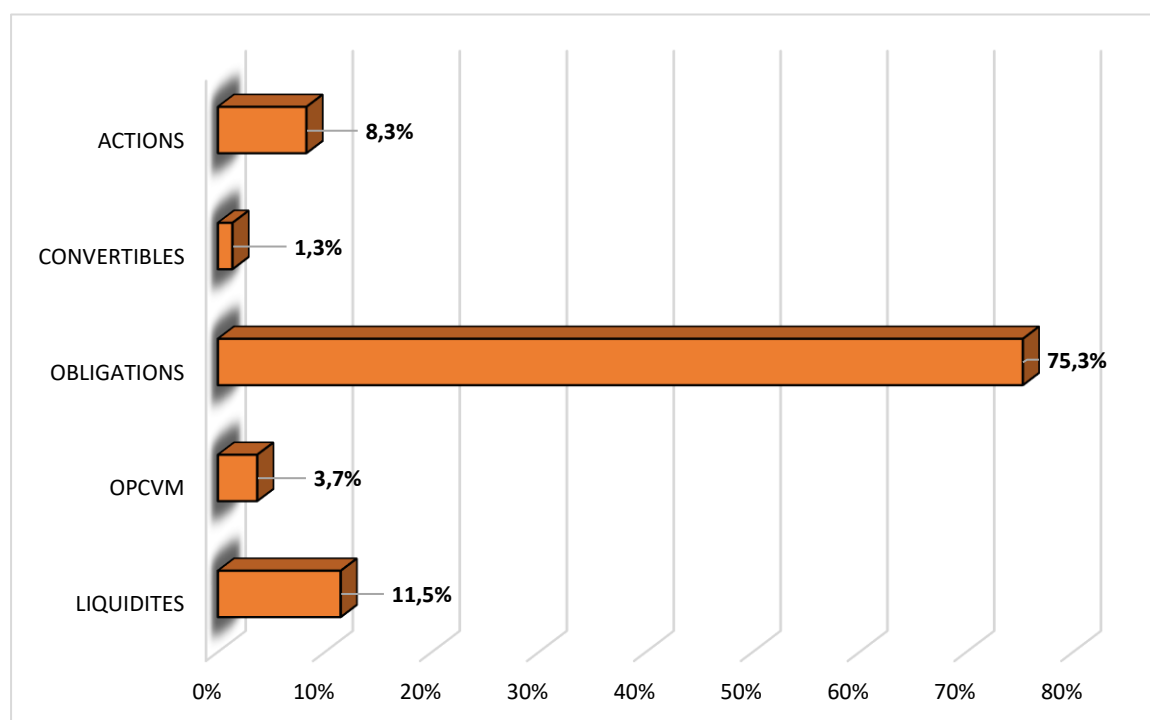
La clé de répartition étant certifiée par le commissaire aux comptes, vous en trouverez le détail sur notre site [www.gutenbergfinance.com](http://www.gutenbergfinance.com) en consultant le rapport de gestion complet Gutenberg Finance + Commissaire aux comptes à compter de mi-mars 2020.

*Au vu de l'article 321-131 du RGAMF, Gutenberg Finance assure aux porteurs de parts et actionnaires toute l'information nécessaire sur la gestion de ce Fonds notamment concernant les frais et commissions effectivement perçus dans le cadre de la gestion d'OPCVM et / ou FIA. Ils peuvent se référer au prospectus de nos FCP disponible sur notre site internet [www.gutenbergfinance.com](http://www.gutenbergfinance.com), sur le site de l'AMF, et sur demande.*

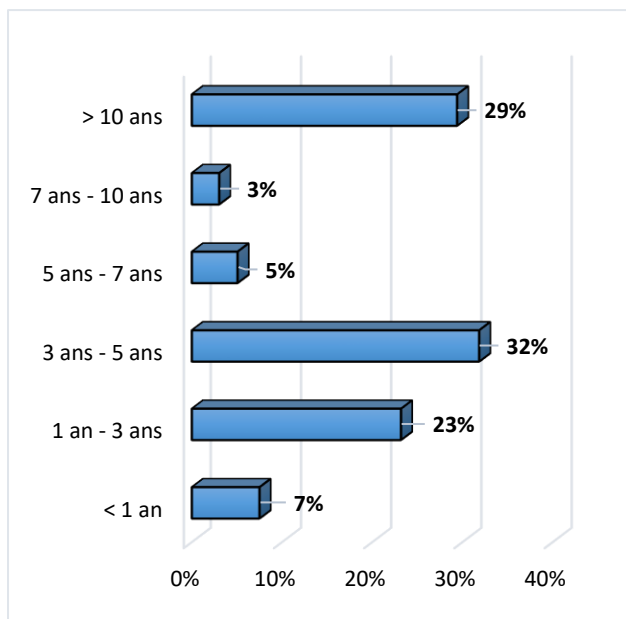
□ **Ci-après nous récapitulons la répartition de l'actif du fonds au 31 décembre 2020**, ainsi que la valeur liquidative du fonds, le nombre de parts, et l'actif du fonds.

## STRUCTURE D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020

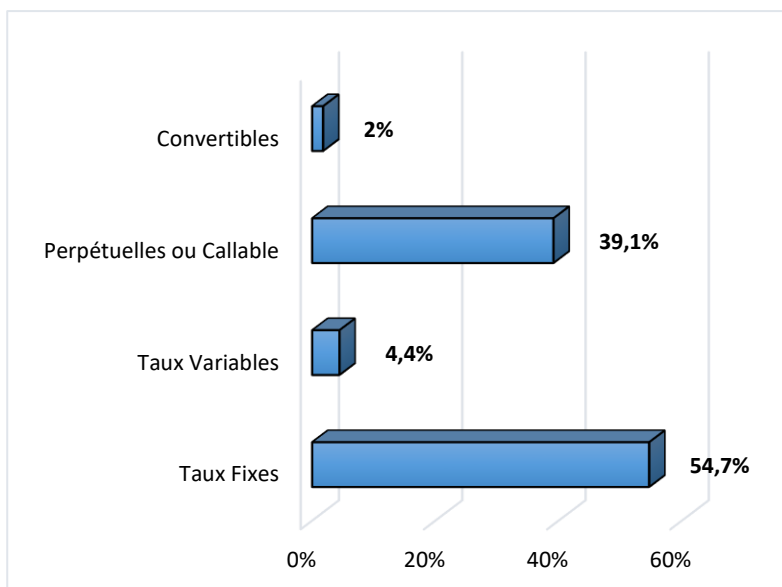
### REPARTITION PAR CLASSES D'ACTIFS



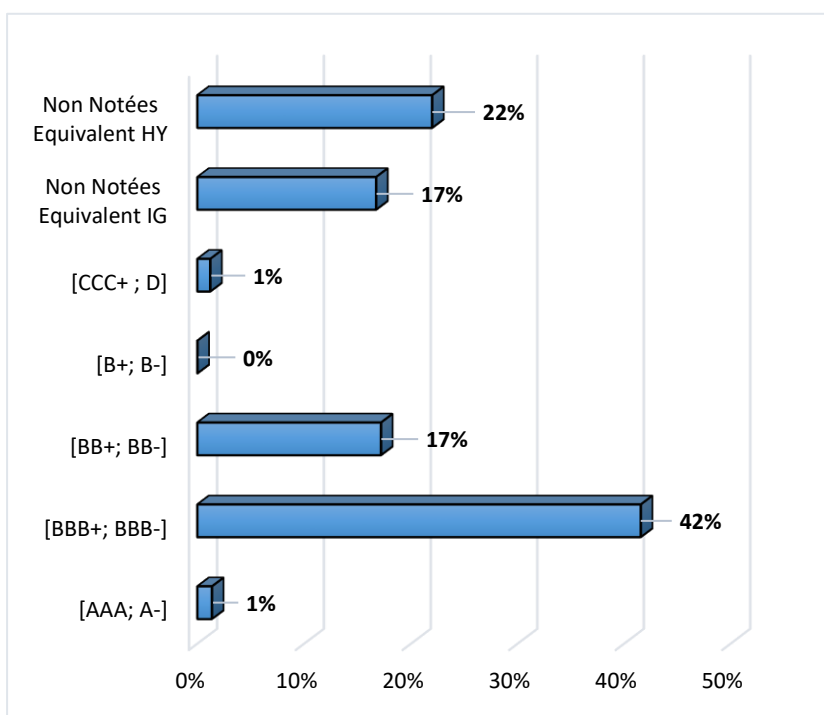
## REPARTITION PAR MATURITE



## REPARTITION PAR TYPE D'OBLIGATION



## REPARTITION PAR NOTATION





## REPARTITION PAR CATEGORIE D'ACTIFS AU 31/12/2020

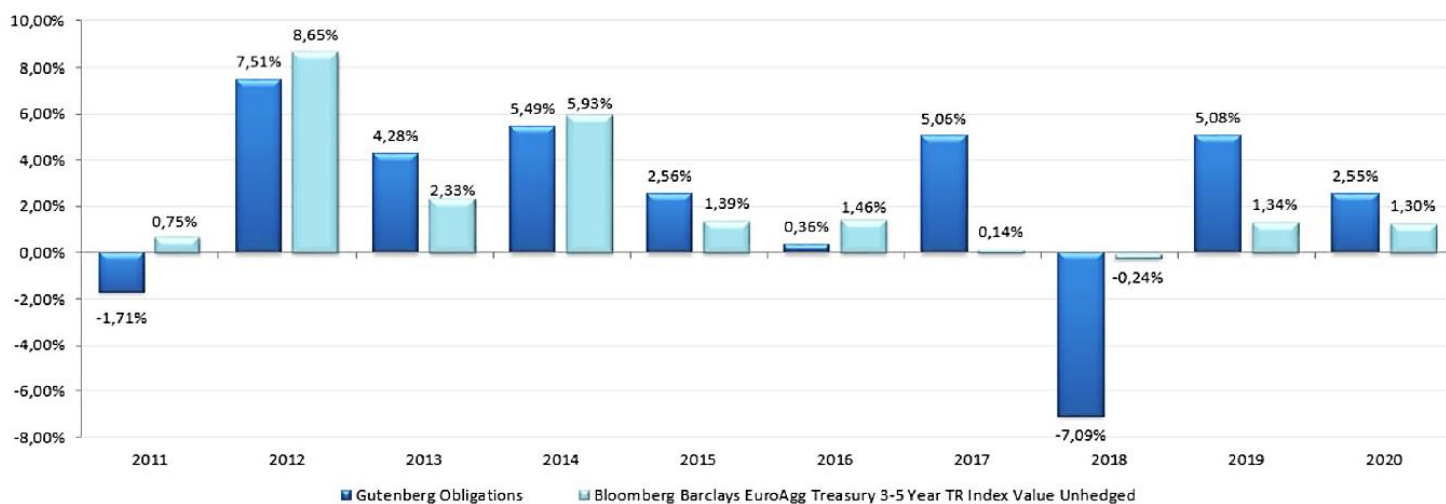
**Investissement direct 88.54 %**

**Trésorerie 11.46 %**

Au 31 décembre 2020, l'évolution du nombre de parts et des actifs était la suivante :

31 décembre 2020	<b>49 121 parts</b>	Valeur liquidative : 353.79 €	Valeur d'actif : 17 378 827.90 €
31 décembre 2019	<b>45 787 parts</b>	Valeur liquidative : 344.98 €	Valeur d'actif : 15 795 612.09 €

### PERFORMANCE PASSEES en euros



### **AVERTISSEMENT**

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

*La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur est calculée coupons réinvestis.*